

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES

M. DAOUDI donne procuration à M. SAINTE-CROIX

M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE

Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions

Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-3-6-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.6/04/2025

NOMENCLATURE ACTES :

3.5.5 Domaine et patrimoine

OBJET : AUTORISATION DE REITERATION EN LA FORME AUTHENTIQUE DE LA CONVENTION DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE REELLE ET PERPETUELLE DE PASSAGE DE CANALISATIONS DE GAZ AU PROFIT DE GRDF SUR LA PARCELLE EY 620 QUARTIER DES MOISSONS SUR VAUREAL, CONVENTION SIGNEE SOUS SEING PRIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur David BEDIN, 8^{ème} adjoint au Maire chargé de l'aménagement, des équipements publics, du développement durable et des mobilités,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles 637 à 639 du code civil relatifs aux servitudes,

VU la convention de constitution de servitude de passage de canalisations de gaz au profit de GRDF signée entre la ville et GRDF le 12 novembre 2024,

CONSIDERANT que la Société GRDF a régularisé avec la commune de VAUREAL une convention de servitude sous seing privé relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à VAUREAL (95), cadastrée section EY, numéro 620,

CONSIDERANT que cette parcelle appartenant à la Ville de VAUREAL, GRDF sollicite sa réitération en la forme authentique de cet acte de constitution de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé, en vue de sa publication au service de la publicité foncière,

CONSIDERANT que cette servitude doit être créée par acte notarié,

CONSIDERANT que cette servitude sera consentie et acceptée à titre purement gratuit,

CONSIDERANT que les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF (dont les frais notariés de réitération en la forme authentique),

CONSIDERANT que la commission « Espace public, urbanisme et travaux » s'est réunie le 27 mars 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la réitération en la forme authentique de la convention de constitution de servitude réelle et perpétuelle de passage de canalisations de gaz au profit de GRDF sur la parcelle EY 620 quartier des Moissons sur Vauréal, conformément aux termes de la convention sous seing privé, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer l'acte authentique de réitération de cette constitution de servitude ainsi que tous les éventuels actes administratifs, financiers et juridiques relatifs à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE FAIRE SUPPORTER les frais liés à cette opération à GRDF (dont les frais notariés de réitération en la forme authentique).

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

<p>Date exécutoire :</p> <p>Date de notification :</p> <p>Date de mise en ligne : 14 AVR. 2025</p>



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-3-6-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025



GAZ NATUREL
11 rue de la France

